

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 046

Objet : Sacs toile de jute « Journées de la Rose »

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de la compétence « Promotion du Tourisme » au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la décision 2026-045 relative à la convention de partenariat 2026 pour l'événementiel « Les Journées de la Rose »,

Considérant la compétence Tourisme et Promotion du Territoire exercée par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Considérant le partenariat avec l'Institut de France depuis 2011 et l'engagement de la Communauté de Communes à soutenir l'attractivité de son territoire,

Considérant la convention de partenariat avec l'Institut de France pour l'édition 2026 des Journées de la Rose,

Considérant le devis 05032026-26901 du 05/03/2026 de la société Mon Sac publicitaire.

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer le devis 05032026-26901 du 05/03/2026 de la société Mon sac publicitaire, sise 27 avenue Léon Jouhaux – 92160 Antony, pour la fabrication de 3200 sacs cabas pour les Journées de la Rose, pour un montant de 11 596,80 euros TTC.

ARTICLE 2 3000 sacs seront remis par la CCSSO à l'Institut de France à titre gracieux, dans le cadre du partenariat pour les « Journées de la Rose », à l'attention des visiteurs.



- ARTICLE 3** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil de Communauté dès la plus proche réunion.
- ARTICLE 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 5** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
 - La société Mon Sac publicitaire

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 12 MAR. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 12 MAR. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

*Président de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise*

Maire de Fleurines

Par délégation : M. Jean-Marc de La BEDOYERE

*Vice-Président de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise*

Signé électroniquement par
Jean-Marc DE LA BEDOYERE
Vice Président en charge du tourisme et de la promotion du
territoire



Le 11 mars 2026